

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-sept novembre deux mille seize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine JANODET- Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES - Stéphanie BARRÉ - Hind BENAINI - Hamide KERMANI - Nathalie BESNIET - Imène BEN CHEIKH - Farid RADJOUH - Marilyne HERLIN - Paul FAROUZ - Alain GIRARD - Thierry ATLAN - Jacqueline MARCONI.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Christian DE BARROS - Dahmane BESSAMI - Pierre STOUVENEL - Monique KUCINSKI - Geneviève BONNISSEAU - Josiane DAUTRY - Maribel AVILES CORONA - Malikat VERA - Christian BRISSEPOT - Frank-Eric BAUM - Patrick BOURGEOIS - Karine BETTAYEB - Eddy JOURDE - Sana EL AMRANI - Marco PISANU - Line ASSOGBAVI - Mariane CIMINO - Lyonel CROS - Brahim MESSACI - Denis REYNAUD.

ETAIENT REPRESENTES

Pascal PERRIER représenté par Thierry ATLAN
Azhour BOUARNI représentée par Brahim MESSACI

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Maribel AVILES CORONA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Christophe JOSEPH, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, a été désigné adjoint à titre d'auxiliaire.

2 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Adopté à l'unanimité

3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 17 avril 2014 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Lyonel CROS pose des questions sur les décisions 526 et 527.

Brahim MESSACI pose des questions sur les décisions 531, 566, 572 et 603.

Madame la Maire met au vote l'urgence d'un vœu proposé par les groupes de la majorité municipale relatif à la reprise du chantier SNCF Réseau « saute-mouton d'Orly » et aux moyens humains nécessaires pour assurer la régénération et l'amélioration du réseau en Ile-de-France.

L'urgence est adoptée à l'unanimité pour ce vœu.

4 - Communications de la Municipalité.

« Avant d'examiner notre ordre du jour, je souhaite vous donner quelques informations sur l'activité municipale depuis notre dernier Conseil.

Samedi 22 octobre

Nous étions nombreux pour la projection, au Centre culturel, du film « Ces jeunes qui tombent ».

Ce documentaire émouvant nous a permis de revenir sur l'introduction et les ravages de l'héroïne dans les quartiers d'Orly dans les années 80. Nous avons notamment évoqué la mobilisation, au sein de la « Commission toxicomanie », des acteurs sociaux, médicaux et éducatifs de l'époque pour combattre ce fléau de santé publique.

Mercredi 2 novembre

Comme je m'y étais engagée, les Présidents des groupes du Conseil municipal ont pu faire le point, avec Monsieur GORRE notre Directeur des services techniques, sur l'état et les perspectives de redémarrage du chantier du Centre intergénérationnel dans le périmètre du groupe scolaire Paul Eluard.

Jeudi 3 novembre

Thierry ATLAN animait la première réunion du Conseil de quartiers Centre.

Samedi 5 novembre

J'ai participé à la distribution des ordinateurs Ordival du Conseil départemental aux élèves des collèges Dorval et Desnos.

Les 7, 8, 9 novembre puis le 18 novembre

« Les Rendez-vous de l'environnement » étaient organisés par les services de la ville, avec le concours actif de nos collègues Stéphanie BARRE, Geneviève BONNISSEAU et Alain GIRARD.

Le vendredi après-midi, les Orlysiens et tout particulièrement les élèves étaient invités à s'informer à l'occasion du Village de l'environnement et, en soirée, à débattre, pour la clôture et la restitution des 3 ateliers.

Ce beau succès qui n'aurait pas été possible sans la très forte implication et motivation des services de la commune, a permis de mieux prendre la mesure de nos responsabilités et de celles de tous les citoyens. Une plaquette bilan de ces Rendez-vous sortira prochainement.

Vendredi 11 novembre

Nous étions très nombreux au Monument aux morts, avec les collégiens d'Orly et les jeunes du Conseil des enfants, pour la commémoration du Centenaire de la première guerre mondiale.

Jeudi 17 novembre

Se tenait la première réunion du nouveau Conseil citoyen.

Hier, mercredi 23 novembre

Nous avons inauguré le Jardin partagé de la rue Marie Curie. Fruit d'une collaboration entre le club de prévention ACER, l'association « Orly Trait d'Union » et la ville d'Orly, ce jardin porte désormais le nom de « Potager sucré-salé »

Maintenant quelques rapides informations sur des événements à venir :

Demain, vendredi 25 novembre

Je vous invite à vous mobiliser à l'occasion de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Exceptionnellement cette année, ce moment de rencontres et de débats se déroule dans les salons de la Mairie autour de deux films : à 14h « Les roses noires » puis à 20h « Impact » un court métrage réalisé par 2 jeunes Orlysiens Joachim REGENT et Saïd REZIG.

Samedi 26 novembre

Pour la Nuit de la Solidarité, le «Collectif enfants Algérie » nous invite au spectacle « Cabaret Tam Tam » à 20h30 au Centre culturel.

Jeudi 1^{er} décembre

Jacqueline MARCONI réunira le Conseil de quartiers Ouest.

Vendredi 2 décembre à 18h

Nous organiserons, dans les salons de la Mairie, la deuxième Cérémonie des bacheliers d'Orly.

Samedi 3 décembre

Le Téléthon retrouve ses marques à Orly, toute la journée, au Grand Godet, au stade Mermoz et dans les gymnases de la ville, grâce à la mobilisation de plusieurs associations et des services municipaux.

Mardi 6 décembre à 20h30 et mercredi 7 décembre à 19h30

L'église St Germain accueillera les concerts de Noël de l'école municipale des arts.

Mercredi 7 décembre

Toute la journée, dans les salons de la Mairie, la Municipalité organise un moment de fête autour de la distribution du colis pour les seniors ainsi que des chèques Cdhoc pour les aides de fin d'année.

Vendredi 9 décembre

De 15h30 à 20h, toujours dans les salons de la Mairie, la ville organise **les Rendez-vous de la santé** et fêtera également les 40 ans des Centres municipaux de santé.

Tout au long de l'après-midi et de la soirée, vous pourrez vous informer et débattre : à 16h45 avec la présentation du diagnostic local de santé puis du projet municipal de santé et à 18h avec une table ronde sur « L'offre de soins de proximité : quels enjeux ? Quelle dynamique territoriale ? ».

Samedi 10 décembre et dimanche 11 décembre

Pendant 2 jours nous fêterons l'hiver à l'occasion du Marché de Noël sur la place du marché dans le centre ancien.

Le samedi, en début d'après-midi, les enfants pourront voir, au Centre culturel, le film d'animation «Les Trolls » puis remonter en déambulation jusqu'à la place du marché pour rejoindre le Conseil des enfants, à 17h30, et lancer les illuminations de Noël.

Le même jour, de 12h à 18h, le Conseil départemental organise la « Fête des solidarités » au gymnase Desnos.

Lundi 12 décembre à 20h

Vous êtes tous invités, dans les salons de la Mairie, à la réunion publique de présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Ville (le PADD). Les Orlysiens pourront ainsi s'informer et débattre des grandes orientations retenues pour le développement futur de notre ville dans la perspective du futur Plan Local d'Urbanisme.

Je vous remercie de votre attention ».

Madame la Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour :

5 - Orientations budgétaires 2017.

L'assemblée municipale a pris acte.

6 - Octroi de la protection fonctionnelle à Madame la Maire pour des faits d'outrage.

Adopté à l'unanimité. Madame la Maire n'ayant pas pris part au vote.

7 - Aide financière aux projets jeunes 2016.

Adopté à la majorité (3 abstentions dont un pouvoir du groupe « Agir pour Orly »).

8 - Cérémonie de valorisation des lauréats du Baccalauréat 2016.

Adopté à la majorité (3 voix contre dont un pouvoir du groupe « Agir pour Orly »).

9 - Approbation de la cession de deux biens immobiliers libres d'occupation au terme d'une procédure de vente notariale interactive.

Adopté à la majorité (3 voix contre dont un pouvoir du groupe « Agir pour Orly » et 4 abstentions du groupe « Une nouvelle ère pour Orly »).

10 - Approbation de conventions partenariales entre d'une part la ville d'Orly et le Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges (CHIV), et d'autre part la ville d'Orly et l'Agence Régionale de Santé, visant à développer l'offre de soins de proximité.

Adopté à l'unanimité.

Vœu d'urgence présenté par les groupes de la majorité municipale relatif à la reprise du chantier saute-mouton d'Orly et aux moyens humains nécessaires pour assurer la régénération et l'amélioration du réseau en Ile-de-France.

CONSIDERANT la décision de SNCF-Réseau de suspendre les travaux dits du saute-mouton d'Orly qui devaient permettre de créer une voie dédiée aux TGV et ainsi de fluidifier la circulation des RER C ;

CONSIDERANT l'impact de cette décision sur la commune d'Orly et sur les usagers du RER C, qui subissent trop souvent les aléas de circulation de cette ligne,

CONSIDERANT qu'une augmentation des investissements pour la régénération et l'amélioration du réseau ferroviaire en Ile-de-France est absolument indispensable ;

CONSIDERANT l'urgence de la mise en sécurité du site et de la reprise rapide des travaux ;

CONSIDERANT qu'il est indispensable que SNCF-Réseau augmente ses effectifs affectés à l'Ile-de-France en conséquence, et que le gouvernement l'y autorise, ce qui n'est à priori pas le cas à ce jour ;

LE CONSEIL MUNICIPAL D'ORLY

DEMANDE à la SNCF-Réseau, Maître d'ouvrage, de veiller à la mise en sécurité de ses ouvrages et à la reprise immédiate des travaux actuellement suspendus sur la commune d'Orly.

DEMANDE au gouvernement d'autoriser SNCF-Réseau à augmenter d'au moins 450 emplois ses effectifs affectés à l'Ile-de-France d'ici à début 2017 pour mettre en œuvre les investissements indispensables à la régénération et à l'amélioration du réseau en Ile-de-France et à la réalisation des nouvelles infrastructures prévues au contrat de projets.

Adopté à l'unanimité et présenté par tous les groupes du Conseil municipal.

Questions diverses

« Concernant les questions diverses, nous n'en avons reçu que de Monsieur PISANU. Monsieur PISANU, je vous remercie de poser votre question.

Marco PISANU : « Dans le cadre des appartements et pavillons appartenant au patrimoine municipal, pourriez-vous nous expliquer comment les attributions des hébergements de fonction sont-elles effectuées ?

Quel est le nombre d'hébergements à notre disposition sur notre ville à ce jour ? Pour qui sont-ils réservés ; catégories A, B et C ? Sur quels critères ? de service, de complaisance... ?

Pour plus de visibilité, ne pourrions-nous pas créer une commission d'attribution ? »

Madame la Maire apporte la réponse suivante :

« Le parc de logements appartenant à la ville compte actuellement 53 appartements ou pavillons.

5 sont vacants soit parce qu'ils sont en cours de remise en état soit parce qu'ils sont impactés par un projet d'aménagement (par exemple à Louis Bonin).

48 logements sont occupés. En voici la ventilation :

- 14 logements sont mis à disposition des enseignants de la ville au sein des groupes scolaires : 13 pour des professeurs des écoles sous la forme d'une convention d'occupation précaire et révocable sous forme d'un contrat d'un an et 1 logement de fonction lié au statut d'instituteur. Les professeurs des écoles versent à la ville une redevance en fonction de la superficie du logement et de l'état du logement. L'instituteur de par son statut est logé gracieusement.

- 19 logements sont des logements de fonction liés au statut de gardien d'un équipement public. Cette disposition est encadrée par une délibération du conseil municipal du 13 novembre 1997.
- 1 logement est à mettre dans la catégorie logement de fonction avec astreinte, c'est celui du DST, qui s'acquitte d'une redevance conformément au nouveau régime des logements de fonction instauré par le décret du 9 mai 2012.
- 14 logements sont loués à des particuliers qui peuvent être des étudiants de l'école Méliès, des employés communaux quel que soit leur cadre d'emploi (A,B ou C), ou à toute autre personne.

Les attributions de logements appartenant au patrimoine communal sont encadrées par une délibération du conseil municipal du 17 avril 2014 qui donne délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses (logements ou baux commerciaux).

Les redevances font l'objet d'une révision annuelle selon l'indice de référence des loyers. Les tarifs au m² ont été fixés par une délibération du conseil municipal du 9 septembre 2001 qui distingue 3 types de logements selon leur état : parfait, correct, peu satisfaisant. Les prix mensuels appliqués actuellement au m² sont 5,90 euros pour un logement peu satisfaisant, 6,14 euros pour un logement correct et 6,78 euros pour un logement parfait.

Les candidatures sont examinées à chaque vacance de logement et les attributions se font classiquement sur examen d'un dossier.

Avec tous ces éléments, je pense que vous disposez de toute la visibilité sur la question des logements propriétés de la commune. Je terminerai en disant que je regrette une nouvelle fois votre recours dans vos questions à des propos subjectifs et porteurs de suspicion sur un manque de transparence des élus. Il n'y a pas, Monsieur PISANU, de complaisance dans notre mode de fonctionnement. Merci d'en prendre bonne note ».

La séance est levée à 23h10.

La secrétaire de séance

Maribel AVILES CORONA



La Maire d'Orly



